

INFO / ARBITRAGE N° 100 JANVIER 2013



Le Président et les Membres de la CNA vous adressent, à partager avec tous les vôtres, leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le lecteur est informé que l'Info Arbitrage est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer au Manuel de l'Arbitre et à ses mises à jour dont publication est faite sur le site internet.

Sommaire

- 1 - Rectificatif Info/Arbitrage N° 99 : le port du leggings
- 2 - Modifications de règlement
- 3 - Blasons trispots en salle
- 4 - Mise à jour du Manuel de l'Arbitre
- 5 - Jury d'appel
- 6 - La zone 11 en tir 3D
- 7 - Temps de préparation lors des duels (en individuel ou par équipe)

1. Rectificatif Info/Arbitrage N° 99 : le port du leggings

Suite à la publication de l'Info/Arbitrage n°99, le Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2013 a été amené à débattre de cette question et conduit à la conclusion suivante : les compétitions organisées sous l'égide de la FFTA ne sont pas, en matière de tenues des compétiteurs, soumises au règlement international mais au point C.12.1 des règlements généraux du Manuel de l'arbitre. En conséquence, lors de ces compétitions, le port du leggings n'est pas interdit et le présent article annule et remplace le point 2 de l'Info/Arbitrage n°99.

2. Modifications de règlement

(Comité directeur des 19 et 20 octobre 2013 / Manuel de l'arbitre - mise à jour novembre 2013)

2.1. Les catégories arc droit en tir beursault

cf. Règlements généraux/C.5.1.3.B/point 3/tableaux catégories : limitation de la catégorie scratch arc droit aux catégories cadet à super-vétéran.

2.2. La validité du certificat médical

cf. Règlements généraux/D.2

2.3. Interdiction de fumer sur les sites de compétition

cf. Règlements généraux/C.4

L'interdiction de fumer sur les sites de compétition n'était précédemment explicitée que dans les règlements internationaux donc pour les disciplines internationales, ainsi que pour un point particulier de tir par équipes. Aucune mention n'en était faite pour le fédéral, le beursault et le tir nature. La création du point **C.4 "Comportement sur les terrains de compétition / interdiction de fumer"** dans les règlements généraux remédie à cette situation en précisant par ailleurs que la cigarette électronique est soumise à cette interdiction.

3. Blason trispots en salle

Les nouveaux blasons trispots de 40 cm spécifiques arcs à poulies ou classiques (avec une seule zone de 10) sont obligatoires au niveau international, donc pour les concours "target".

Pour les concours "dominicaux", les anciens blasons comportant les deux zones de 10 classique et arc à poulies peuvent continuer à être utilisés jusqu'à épuisement des stocks.

Pour les championnats départementaux ou régionaux, la décision appartient à la structure concernée (CD, Ligue).

Les championnats de France en salle 2014 seront disputés sur les blasons spécifiques avec une seule zone de 10 pour les trispots de 40 cm.

4. Mise à jour du Manuel de l'Arbitre

A compter de la mise à jour de novembre 2013, la fédération ne distribue plus les éditions "papier" du Manuel de l'Arbitre, que ce soit édition complète ou mise à jour. L'impression de tout ou partie du Manuel est désormais laissée à l'initiative des arbitres ou structures déconcentrées qui le souhaitent, à partir du téléchargement depuis le site fédéral.

5. Jury d'appel

Suite à certains dysfonctionnements observés lors de compétitions, relativement au jury d'appel, quelques rappels s'imposent à ce sujet.

L'article B.5.1 des Règlements Généraux précise que la FFTA préconise l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier fédéral, et que celui-ci est obligatoire lors des championnats départementaux, régionaux ou nationaux ainsi que lors des compétitions nationales ou internationales.

Les principaux points de la constitution du jury d'appel :

Lors de toutes les compétitions, **tous les membres du jury (dont le Président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.** Il ne doit y avoir aucun lien de parenté entre le président de la commission des arbitres, le président du jury et les membres du jury.

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours et être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.

Le jury d'appel se compose de **trois membres titulaires, dont le président.** Lorsque cela s'avère possible, il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants (appelés en cas d'absence de l'un des titulaires lors de la saisine du jury ou dans le cas de conflit d'intérêt).

Ne peuvent faire partie du jury d'appel : les archers participant à la compétition, les arbitres officiant lors de cette compétition, les membres de l'organisation.

Pour plus de renseignements concernant le rôle et les devoirs du jury d'appel, la procédure : se reporter à l'article B.5.1. des Règlements Généraux.

6. La zone 11 en tir 3D

Suite à de nombreuses remontées d'archers ou d'arbitres concernant l'absence de la zone 11 sur certaines cibles lors de concours sélectifs, ainsi qu'aux réponses à l'examen de novembre, nous souhaitons rappeler à tous que la zone 11 est obligatoire sur toutes les cibles d'un parcours sélectif (on ne voit pas de concours FITA avec 35 cibles à 70m et 5 cibles à 65m...).

Il revient à l'arbitre (lors de la vérification du parcours) de faire tracer ou de tracer la zone manquante (correspondant à 25% de la surface de la zone 10). Si la zone existe déjà mais qu'elle ne fait pas 25% de la surface, il n'y a pas besoin de retracer la zone.

Si les cibles ne comportent pas de zone 11 sur un parcours, celui-ci n'est pas sélectif.

7. Temps de préparation lors des duels (en individuel ou par équipe)

Il est rappelé aux arbitres et directeurs des tirs qu'ils doivent laisser le temps aux archers de se préparer à la volée ou au match suivant. Pour cela ils veilleront à ce que tout le monde soit prêt avant de lancer le début, que ce soit durant le match ou après une flèche ou une volée de barrage.